

Le journal des municipaux de BOURGES

Publication du syndicat CGT de la Ville de
BOURGES

Le service public est un bien public



« Celui qui se bat peut gagner, celui qui ne se bat pas a déjà perdu »

LA «LOI MOBILITÉ» DANS LA FONCTION PUBLIQUE ARME DE DESTRUCTION DU STATUT

Poursuivant son démantèlement, le gouvernement s'attaque désormais à l'un des piliers du pacte républicain, la garantie de l'emploi, gage de neutralité de l'administration.

L'été étant traditionnellement favorable aux entreprises de démolition sociales, le gouvernement a fait adopter, mardi 7 juillet, la loi cassant le statut des fonctionnaires, le « droit à la mobilité », ou plutôt le droit à licencier les fonctionnaires. Elle « vise à mettre en œuvre des licenciements massifs dans la Fonction Publique, étend les possibilités de recourir à de la main d'œuvre précaire et qui envisage de confier le recrutement aux sociétés d'intérim ».

Son article 7 permet de placer « en disponibilité d'office sans rémunération », ou mettre « à la retraite d'office selon âge », un « fonctionnaire qui refuse trois propositions de postes », ce qui menace le « principe de neutralité et de continuité du service public, qui fait que les fonctionnaires servent le public quelle que soit la majorité au pouvoir, leur permettant de rester neutres. » Ces dispositions vont s'étendre aux trois versants de la fonction publique « Etat – Hôpitaux – territoriaux ».

« Entre le non remplacement des fonctionnaires partant en retraite, les indemnités de départ volontaire pour encourager ceux qui restent ... à partir, les restructurations et la fin de la garantie de l'emploi, c'est la précarisation de l'emploi public et à terme la privatisation de nombreuses missions de service public qui se profilent ».

Bien entendu, cette loi est en grande cohérence avec la politique mise en œuvre par Mr Sarkozy, ce gouvernement et sa majorité en matière de services publics : loi de démantèlement de l'hôpital public, privatisation de la poste, remise en cause du statut de la fonction publique territoriale, Régression Générale des Politiques Publiques.

Face à cette volonté de faire table rase de tous les fondements progressistes de notre pays.

Réaffirmons : Que le service public est notre bien commun et que c'est à partir de l'évaluation de la réponse à apporter aux besoins des usagers que doivent s'organiser et se développer les services publics et la fonction publique et non à travers le prisme de la finance, de l'économie et de la criminalisation des dépenses publics.

La coquille vide

Vous connaissez tous les dictons / La sagesse populaire à souvent raison / Dans notre bonne mairie de BOURGES / Pas grand-chose ne bouge / Augmentation de salaire / Rien à faire / Nous frôlons l'indigence / Au nom des populations en souffrance / Contrainte budgétaire, c'est la crise / N'attendons pas le gâteau et la cerise / Qui veut aller loin ménage sa monture / Rien de réjouissant pour le futur / Le personnel n'est pas plus bête qu'un autre / Au quotidien, plus que jamais se ferment les portes / Précarité au sein de la fonction territoriale / Le résultat malheureusement, s'étale chaque jour dans le journal / Nous en avons marre de faire l'âne pour avoir du son / Marre des donneurs de leçons/ Marre de voir se gaver les poules grasses du CAC 40 / C'est toujours dans les mêmes poches que l'argent rentre / Dans cette démarche du capitaliste, il y a quelque chose de sordide / Sache ami fonctionnaire, qu'il est impossible de faire une omelette avec une coquille vide.

GE

Attaque contre les retraites des mères

Les banquiers se gavent, les mères trinquent

Lâchée au milieu du mois d'août par l'entourage de Xavier Darcos, la trouvaille a fait l'objet d'une bombe. Le Ministre du Travail veut, à l'occasion du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale, glisser une réforme des avantages accordés aux mères de famille en matière de retraite.

Au nom de l'égalité « homme – femme », il s'agirait de supprimer le bénéfice d'annuités supplémentaires pour le calcul de la durée de cotisations nécessaires à une retraite à taux plein. Que ne ferait-on pas comme coup bas au nom de l'égalité et en instrumentalisant la lutte contre les discriminations ! « Supprimer les trimestres de bonification pour les mères au nom de l'égalité avec les pères ».

Ce sont les agents féminins qui occupent majoritairement les emplois précaires à temps partiel. L'écart entre leurs pensions de retraite et celles des hommes est de 40%. En moyenne, une femme perçoit un salaire inférieur aux hommes d'environ 27%. Elles sont près de 17% à passer à un emploi à temps partiel après une grossesse, quand 91% des hommes ne déclarent aucun changement professionnel lors de la naissance d'un enfant.

**Faux - cul,
Xavier Darcos
invoque l'égalité
homme - femme**

Supprimer les avantages accordés aux mères de famille en matière de retraite, c'est sabrer une rare contrepartie aux inégalités. Dans la ligne de mire du gouvernement figure en réalité la réforme des retraites prévues en 2010. Le gouvernement cherche par tous les moyens à rogner les acquis sociaux.

Arrêtons de pleurnicher sur les déficits, alors que des milliards d'euros ont été gaspillés sur les places financières, que l'Etat distribue des milliards d'Euros aux banques, sans contre partie. Résultat : rien n'a changé et la spéculation a repris de plus belle.

Vous avez dit « moraliser le capitalisme » Monsieur le Président....

Renouvellement des membres du conseil d'administration du CoSC

Le mardi 17 novembre 2009, se dérouleront les élections du Comité Social et Culturel de la Ville de Bourges. Elles concerneront les agents du CCAS – de Bourges Plus et de la Ville de Bourges –.

Ensemble, poursuivons le travail réalisé et préservons notre CoSC.

Comme lors des précédents mandats, fort de l'activité importante que nos élus ont su déployer, c'est une équipe motivée et ayant le souci de travailler dans le respect de toutes les sensibilités qui composera le nouveau conseil d'administration et qui mettra tout en œuvre pour consolider et poursuivre la dynamique qui a permis le renouveau du CoSC.

**Le 17 novembre, vous voterez pour les candidats CGT au CoSC
Avec vous, continuons et préservons nos acquis**

En 2009, Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....Service.....

Pour nous contacter : Syndicat CGT des Fonctionnaires et Agents Territoriaux de la Ville de Bourges

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

E-mail : cgt.territoriaux.vdb@ville-bourges.fr - Sites internet : www.spterritoriaux.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr